

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 août 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFA 25-2 Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 – section de fonctionnement.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu la délibération 2019 DFA 118-2 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

- **Dépenses45 845 502,89 €**
- **Recettes.....45 845 502,89 €**

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
93	Services ventilés	6 332 799 160,88	18 940 888,74	0,00	201 613 262,63	201 613 262,63	0,00	201 613 262,63	220 554 151,37
930	Services généraux	802 821 779,56	5 726 367,71	0,00	21 171 158,25	21 171 158,25	0,00	21 171 158,25	26 897 525,96
930-5	Gestion des fonds européens	1 140 305,00	150,00	0,00	100 870,00	100 870,00	0,00	100 870,00	101 020,00
931	Sécurité	397 813 275,00	1 900 518,88	0,00	2 127 722,00	2 127 722,00	0,00	2 127 722,00	4 028 240,88
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	727 317 637,00	2 330 297,70	0,00	11 357 852,00	11 357 852,00	0,00	11 357 852,00	13 688 149,70
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	571 615 282,00	1 243 141,37	0,00	23 106 540,00	23 106 540,00	0,00	23 106 540,00	24 349 681,37
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 700 854 423,67	1 493 644,61	0,00	75 843 959,00	75 843 959,00	0,00	75 843 959,00	77 337 603,61
934-3	APA	132 696 241,00	2 984,84	0,00	305 351,00	305 351,00	0,00	305 351,00	308 335,84
934-4	RSA / Régularisations de RMI	411 126 915,00	351 480,36	0,00	26 245 725,00	26 245 725,00	0,00	26 245 725,00	26 597 205,36
935	Aménagement des territoires et habitat	252 317 154,00	1 445 622,68	0,00	1 596 086,38	1 596 086,38	0,00	1 596 086,38	3 041 709,06
936	Action économique	46 684 436,00	271 616,42	0,00	16 625 791,00	16 625 791,00	0,00	16 625 791,00	16 897 407,42
937	Environnement	664 899 215,00	1 079 110,72	0,00	7 671 964,00	7 671 964,00	0,00	7 671 964,00	8 751 074,72
938	Transports	623 512 497,65	3 095 953,45	0,00	15 460 244,00	15 460 244,00	0,00	15 460 244,00	18 556 197,45
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 247 133 689,00	0,00		61 823 166,00	61 823 166,00		61 823 166,00	61 823 166,00
940	Impositions directes	1 341 888 985,00	0,00		-2 350 317,00	-2 350 317,00		-2 350 317,00	-2 350 317,00
941	Autres impôts et taxes	190 087 786,00	0,00		63 665 042,00	63 665 042,00		63 665 042,00	63 665 042,00
942	Dotations et participations	19 757 047,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	145 409 172,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 080 699,00	0,00		508 441,00	508 441,00		508 441,00	508 441,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	545 910 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	250 764 296,33		0,00	-236 531 814,48	-236 531 814,48		-236 531 814,48	-236 531 814,48

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues		I	0,00		II			
953	Virement à la section d'investissement	250 764 296,33			-236 531 814,48	-236 531 814,48		-236 531 814,48	-236 531 814,48
TOTAL des groupes fonctionnels		8 830 697 146,21	18 940 888,74	0,00	26 904 614,15	26 904 614,15	0,00	26 904 614,15	45 845 502,89
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)									0,00
TOTAL									45 845 502,89

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 08 peuvent alimenter le chapitre 045 ou le chapitre 040 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 350 481 132,53	0,00	-94 821 223,00	-94 821 223,00	-94 821 223,00
930	Services généraux	196 205 113,27	0,00	-18 523 150,00	-18 523 150,00	-18 523 150,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 723 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	1 135 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	59 284 478,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	97 255 913,00	0,00	-5 500 000,00	-5 500 000,00	-5 500 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	349 561 991,92	0,00	-21 584 110,00	-21 584 110,00	-21 584 110,00
934-3	APA	14 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	128 280 777,00	0,00	-1 575 000,00	-1 575 000,00	-1 575 000,00
936	Action économique	71 507 775,00	0,00	24 876 000,00	24 876 000,00	24 876 000,00
937	Environnement	719 303 132,00	0,00	-3 634 963,00	-3 634 963,00	-3 634 963,00
938	Transports	443 922 258,34	0,00	-72 730 000,00	-72 730 000,00	-72 730 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 480 216 013,68	0,00	-54 239 133,45	-54 239 133,45	-54 239 133,45
940	Impositions directes	4 193 333 654,18	0,00	53 625 577,55	53 625 577,55	53 625 577,55
941	Autres impôts et taxes	1 913 749 088,50	0,00	-134 372 727,00	-134 372 727,00	-134 372 727,00
942	Dotations et participations	128 457 751,00	0,00	13 030 333,00	13 030 333,00	13 030 333,00
943	Opérations financières	24 755 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	219 920 000,00		13 477 683,00	13 477 683,00	13 477 683,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 830 697 146,21	0,00	-149 060 356,45	-149 060 356,45	-149 060 356,45

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	194 905 859,34
---	-----------------------

TOTAL	45 845 502,89
--------------	----------------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote ou budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés.....
VOTES : Pour
Contre
Abstentions.....

Date de convocation :

Présenté par la Maire,

A Paris, le

Délibéré par le Conseil de Paris

A Paris, le

Les membres du Conseil de Paris

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture,
le et de la publication le

A Paris, le

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO